

ut-il aider ou punir les jeunes délinquants?

La prévention viderait les prisons

La meilleure des prisons? Une prison vide, bien sûr! Les acteurs sociaux estiment que les trois quarts des incarcérations seraient évitées par une prévention efficace.

(Qui vole un œuf, vole un bœuf!», avertit l'adage. Derrière le délinquant qui commet un larcin se profile-t-il donc le futur criminel... gesse populaire ou préjugé à la vie dure? Pour les professionnels de l'enfance, la réponse dépend de la façon dont le primo-délinquant va devoir répondre à son acte délictueux.

En choisissant de condamner, la société fait le choix d'attribuer à un mineur dès son plus jeune

âge, le rôle de délinquant. Un mauvais rôle qu'il risque d'interpréter de son mieux par la suite, afin de correspondre à ce modèle étiré qu'on lui a donné.

Eviter l'engrenage

Tout doit donc être fait pour éviter que le jeune ne tombe dans l'engrenage. La Convention européenne des droits de l'enfant va dans ce sens, qui stipule

qu'«afin de prévenir ou de résoudre les conflits et d'éviter des procédures intéressantes des enfants devant une autorité judiciaire, les parties encouragent la mise en œuvre de la médiation».

Robert Soisson, qui préside l'Association nationale des Communautés éducatives (A.N.C.E.), encourage ainsi vivement la «déjudiciarisation» des procédures et le recours systématique à la médiation, encore trop rarement utilisée. «Elle permet de rechercher, par le dialogue avec l'enfant et sa famille, une solution pour réparer la faute. Très souvent, elle permet d'éviter la récidive par la participation active du mineur à la résolution du conflit», assure-t-il.

Pour le psychologue, l'enfermement doit donc rester exceptionnel et limité aux délits et crimes très graves. «La détention et le placement en centre ne permettent pas de résoudre sur le long terme le problème des enfants qui baignent dans un environnement difficile», précise-t-il.

Mais le psychologue ne veut pas jeter l'opprobre sur les seules instances judiciaires. Il concède que les acteurs sociaux ont également une part de responsa-

bilité dans l'accroissement du nombre de mineurs incarcérés au Luxembourg.

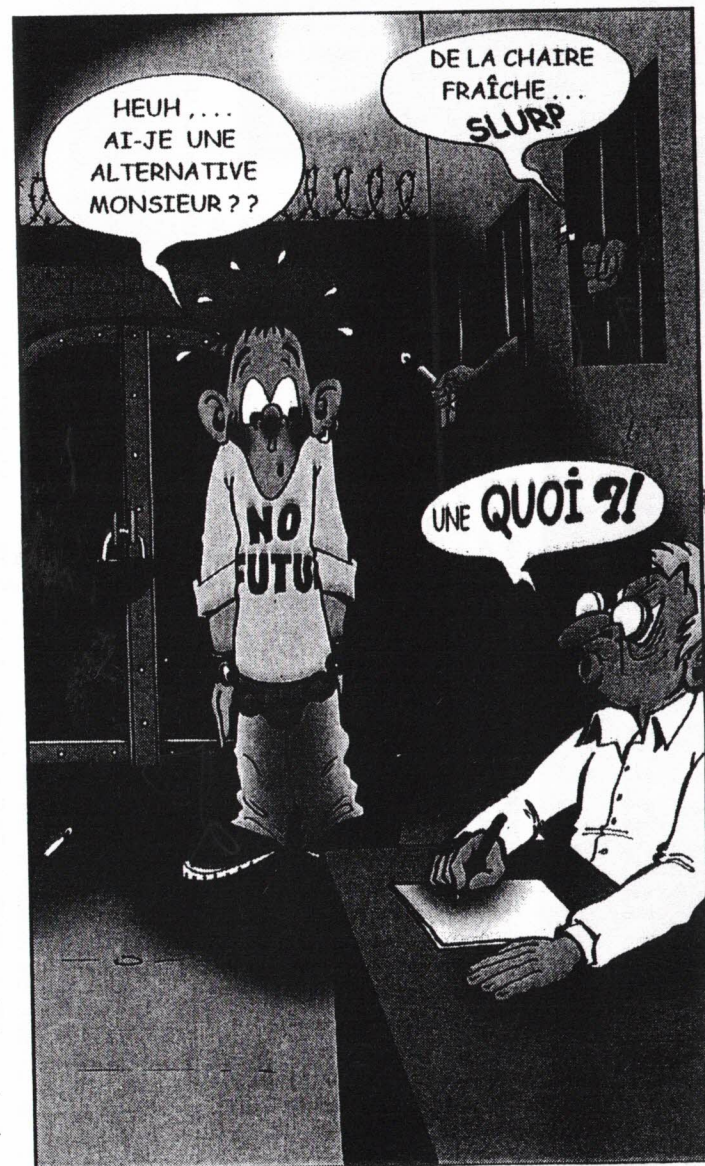
«La prévention passe par un suivi des familles à risques, qui sont facilement détectables. Mais il demande une lourde charge de travail, que les professionnels du secteur socio-éducatifs ne sont pas tous prêts à accomplir», admet-il.

Pourtant, le gouvernement serait bien avisé d'encourager la prévention. «Un enfant placé coûte 200.000 francs par mois à l'Etat», détaille Robert Soisson. Soit, avec quelque sept cents enfants placés chaque année, un bien joli budget «qui pourrait être distribué utilement aux familles en grandes difficultés financières, dont est issue une majorité de jeunes délinquants».

Misère sociale et marginalisation éducative sont, en effet, les deux piliers de la délinquance juvénile. Un mineur placé sur deux n'a aucun diplôme de fin d'études. Si notre pays veut réellement vider ses prisons, le gouvernement doit donc se donner les moyens d'agir à la racine du mal: l'inégalité des chances.

Frédérique Moser

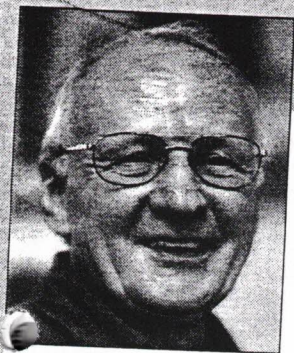
www.ance.lu



Le Jeudi

L'hebdomadaire luxembourgeois en français

«La répression ne résout rien» Jos Bower*



Le Jeudi: «La délinquance juvénile est-elle en progression ou a-t-elle pris de nouvelles formes?»

Jos Bower: «Je pense que parallèlement à la croissance du nombre de plaintes faites par les victimes de délits, nos concitoyens sont de moins en moins disposés à dialoguer et à rechercher une solution amiable aux différends qui surgissent inévitablement entre partenaires, parents-enfants, collègues de travail, voisins, etc. Ne sachant plus à qui s'adresser pour trouver une solution aux problèmes qui nous opposent, nous faisons de plus en plus fréquemment appel aux tribunaux pour des affaires dont une partie importante n'aurait jamais dû leur arriver.»

Armand Lemal: «Je ne saurais dire si elle progresse, car nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet. Mais nous remarquons l'émergence d'une très grande violence, qui n'existait pas il y a encore quelques années. Elle se manifeste par des actes de vandalisme contre les objets mais aussi contre les personnes, et ce dès l'école primaire. Cela commence par le gamin qui réclame à son camarade une tartine chaque jour, puis un jour, la pression devenant de plus en plus forte, il lui soutire son argent de poche, le frappe s'il refuse... La délinquance n'est plus du tout limitée à l'adolescence de nos jours, et cela est vraiment un fait nouveau dans notre société.»

Le Jeudi: «La répression et la détention en centres pour mineurs sont-elles une réponse adaptée à la grande délinquance juvénile?»

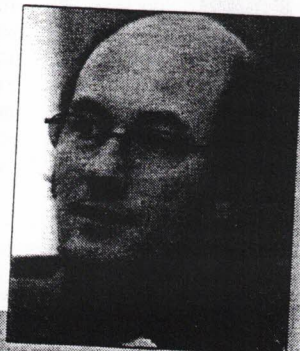
J. B.: «D'une façon générale, la répression n'est certainement pas la réponse la mieux adaptée pour lutter contre les comportements déviants de certains jeunes. Effectivement, ce n'est pas par la simple répression que l'on élimine les causes de ces comportements. Celles-ci sont plutôt à rechercher dans les sentiments et émotions de ces jeunes, dits «délinquants». Réprimer sans connaître les émotions et sentiments, les droits et la personnalité du jeune, engendre chez lui, comme chez tout un chacun, des sentiments d'incompréhension, de justice, de révolte, de violence, de refus de toute norme sociale.»

A. L.: «Il existe une multitude de réponses face à la grande délinquance juvénile. Dans les cas d'actes criminels, la mise en détention et la répression font, bien sûr, partie de ces réponses. Parfois on ne peut y échapper. Mais je tiens à souligner que notre mission consiste avant tout à aider, éduquer et réinsérer les jeunes. Nous mettons donc particulièrement l'accent sur l'aspect socio-éducatif dans nos centres. Il est également très important de prendre en compte la dimension de la formation pour ces jeunes qui sont souvent en marge du système scolaire classique.»

Le Jeudi: «La prise en charge des jeunes délinquants est-elle satisfaisante au Luxembourg?»

J. B.: «Peut-on prétendre qu'elle l'est si, depuis des années, il y a toujours autant sinon plus de mineurs en prison, alors que notre pays n'a même pas, à proprement parler, de droit pénal pour mineurs? Nous avons une législation de protection de la jeunesse, qui permet au juge ou au tribunal de la jeunesse de prendre à l'égard des mineurs qui comparaissent devant lui des mesures de garde, de prévention et d'éducation. Le succès de la prise en charge de ces jeunes est, avant tout, une question de prévention, de méthodes et moyens pédagogiques et éducatifs. Dans ce domaine il reste bien des pistes à développer comme l'assistance éducative en milieu ouvert et la médiation.»

A. L.: «Des structures font cruellement défaut, comme bien sûr l'unité de sécurité pour mineurs, qui associe enfermement et resocialisation. Il manque également une structure stationnaire de psychiatrie infantile et juvénile, qui n'existe actuellement que sous forme ambulatoire. Enfin, notre pays ne dispose d'aucune place pour les jeunes toxicomanes qui ont besoin d'une thérapie stationnaire.»



«Parfois on ne peut échapper à la détention»

Armand Lemal*

*Jos Bower est assistant social au Service national de la Jeunesse

*Armand Lemal est directeur